
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le vendredi 15 avril 2016 à 9 h
Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est**

PRÉSENCES :

Monsieur Réal MÉNARD, maire d'arrondissement
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe
Madame Karine BOIVIN ROY, conseillère du district de Louis-Riel
Monsieur Richard CELZI, conseiller du district de Tétéraultville

ABSENCES :

Monsieur Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Jacques SAVARD, directeur d'arrondissement
Madame Myriame BEAUDOIN, directrice de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Monsieur Pierre MORISSETTE, directeur de la Direction des travaux publics
Monsieur Daniel SAVARD, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Monsieur Denys CYR, directeur de la Direction des services administratifs
Madame Dina TOCHEVA, secrétaire d'arrondissement substitut

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 9 h 01.

CA16 27 0158

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

Déclarations des élu(e)s.

Aucune déclaration.

Période de questions du public.

Aucune question n'est posée.

CA16 27 0159

Affecter une somme de 52 800 \$ provenant du surplus de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve afin de faire fabriquer 80 paniers de rues par le Service du matériel roulant et des ateliers.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'affecter une somme de 52 800 \$ du surplus de l'arrondissement pour l'acquisition de 80 paniers publics.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1163515004

CA16 27 0160

Adopter le premier projet - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), en vue de retirer les usages de la catégorie C.7 à l'intérieur d'un secteur industriel situé à l'angle nord-ouest des rues Dickson et Notre-Dame Est (01-275-109).

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE
Madame Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'adopter le premier projet du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), en vue de retirer les usages de la catégorie C.7 à l'intérieur d'un secteur industriel situé à l'angle nord-ouest des rues Dickson et Notre-Dame Est (01-275-109).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1160603007

Période de questions des membres du conseil.

Aucune question des membres du conseil.

70.01

Levée de la séance.

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, monsieur Réal Ménard, déclare la séance levée à 9 h 05.

70.02

Réal MÉNARD
maire d'arrondissement

Dina TOCHEVA
secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 mai 2016.